



VILLE DE MAMOUDZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 16 octobre 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240927-D20240015810-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 29

de Votants : 37

Dont vote par procuration : 8

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00158/2024 du 27/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (29)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Assane MOHAMED (9ème adjoint au maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (11)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Aminat HARTI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (1)

M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire)

Procuration : (8)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), M. Jacques Martial HENRY donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Inayat KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (9ème adjoint au maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA donne pouvoir à M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

**Accueil de la délégation
mauricienne au 1er
semestre 2025**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 14/10/2024 que la convocation avait été faite le 20/09/2024.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le séjour d'échange du Conseil Municipal des Jeunes (**CMJ**) mené à l'île Maurice en décembre 2023 a permis de nouer des liens solides avec les services du ministère de la Jeunesse et des sports mauriciens, notamment le National Youth Council (Conseil National des Jeunes) ;

Considérant la ville de Mamoudzou a été contactée par cette instance pour renforcer cette coopération interculturelle et sportive entre les jeunes de Mamoudzou et ceux de l'île Maurice ;

Considérant la ville de Mamoudzou devra accueillir une délégation de l'Association Zenfant de la Côte (les enfants de la côte) pour le premier semestre 2025 ;

Considérant que cet échange, à la fois sportif, culturel et axé sur la jeunesse, s'inscrit pleinement dans notre engagement à promouvoir le développement personnel et l'épanouissement de nos jeunes à travers des initiatives locales, régionales, nationales et internationales ;

Considérant que le CMJ de Mamoudzou sera activement impliqué dans l'organisation de cet événement, avec une attention particulière portée à l'accueil de la délégation mauricienne et leur immersion tant culturelle que sportive ;

Considérant que le ministère de la Jeunesse et des sports mauricien avait pris en charge les frais d'hébergement ainsi que le transport de la délégation de Mamoudzou composée de 45 personnes, lors du séjour des CMJ à Maurice en 2023. Donc il paraît essentiel, de prendre en charge le même type de dépense au niveau de la ville pour la délégation mauricienne ainsi qu'un temps de repas en convivialité entre jeunes ;

Considérant que la délégation mauricienne sera composée de 20 jeunes âgés de 15 à 18 ans et de 5 encadrants ;

Considérant le tableau des dépenses prévisionnelles prises en charge par la Ville de Mamoudzou suivant :

DEPENSES	Coût	Observations
Hébergement	7 000 €	Réservation de chambres pour la délégation au Cacao Lodge ou Bellevue Mamoudzou, situés en centre-ville pour faciliter les déplacements.
Déplacements Locaux	3 000 €	Transport de la délégation entre les sites d'entraînement, les lieux d'hébergement, et les activités culturelles : - Utilisation en complément des véhicules municipaux et de services de transport local.
Restauration	2 500 €	Cocktail d'Accueil : Organisation d'un cocktail de bienvenue à l'hôtel de ville pour accueillir officiellement la délégation. Repas convivial : déjeuner ou dîner qui coïncide avec les activités officielles.
TOTAL dépenses	12 500 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de donner un avis favorable pour l'accueil de la délégation mauricienne.

Article 2 : de prendre en charge les dépenses liées à l'accueil de cette délégation et d'inscrire les dépenses au niveau du budget communal.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 01/10/2024

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :